

2011_A058

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs et au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Fatima - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPEYREY Lucien - FOUQUET Robert - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURICE Jany - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SAEZ Jean-Pierre - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BARRET Guy donne pouvoir à PIN Jacky - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GROSDÉMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BERNARD Christine - BRAMI Helliott - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - DI CARO Sylvaine - FENESTRAZ Martine - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MAURET Jacques - MERGER Reine - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteur : Madame Le Président

Objet : Désignation des représentants de la Communauté du Pays d'Aix
au sein d'organismes extérieurs et au sein de la Commission
Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibérations du Conseil de Communauté n° 2009_A157 du 23 octobre 2009 et n° 2010_A074 du 24 juin 2010, le Conseil de Communauté a procédé à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs et au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Suite au décès de Monsieur Jean-Louis TURCAN, Maire de la Roque d'Anthéron, il convient de procéder à une nouvelle désignation de représentants de la C.P.A. au sein de deux organismes extérieurs - le C.P.I.E et le Syndicat Mixte des Côtes de la Trévaresse - ainsi qu'au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Exposé des motifs :

1. Organismes extérieurs

Suite au décès de Monsieur Jean-Louis TURCAN, Maire de la Roque d'Anthéron, le Conseil de Communauté doit procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire au sein du C.P.I.E et du Syndicat Mixte des Côtes de la Trévaresse.

L'article L.2121-21 alinéa 2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que les membres de ces organismes sont désignés par le Conseil de Communauté parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue.

En conséquence, le Conseil de communauté doit procéder à l'élection, parmi les délégués titulaires du Conseil de communauté, de ses représentants dans ces organismes extérieurs, en qualité de titulaires.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2121-21 précité, le Conseil de Communauté peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose le scrutin secret pour la désignation des membres des organismes extérieurs.

2. Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

L'article L.1413-1 du CGCT prévoit, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50.000 habitants, la création d'une commission consultative des services publics locaux destinée à suivre les conditions d'exécution d'un ou de plusieurs services publics locaux.

Monsieur Jean-Louis TURCAN a été désigné comme membre titulaire de cette Commission le 24 juin 2010. Il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement par la désignation d'un nouveau membre titulaire parmi les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les membres de cette commission sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2122-10, L1413-1 et L.5211-2;

VU les délibérations du Conseil de Communauté n° 2009_A157 du 23 octobre 2009 et n° 2010_A074 du 24 juin 2010 ;

Au vu de ces éléments, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **MODIFIER** les délibérations n° 2009_A157 du 23 octobre 2009 et n° 2010_A074 du 24 juin 2010 pour tenir compte du décès de Monsieur Jean-Louis TURCAN ;
- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs ;
- **PROCEDER** à la désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix appelés à siéger en qualité de titulaire au sein du C.P.I.E et du Syndicat Mixte des Côtes de la Trévaresse ;
- **PROCEDER** à l'élection au scrutin secret du remplaçant de Monsieur Jean-Louis TURCAN en qualité de membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs et au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

1) Décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs : C.P.I.E. et Syndicat Mixte des Côtes de la Trévaresse

Inscrits	144
Votants	121
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61
Pour	121
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve la proposition et décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret.

2) Procéder à la désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs : C.P.I.E. et Syndicat Mixte des Côtes de la Trévaresse

A fait acte de candidature :

- Monsieur Robert VILLEVIELLE

Inscrits	144
Votants	121
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61
Pour	121
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs et au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Est désigné représentant de la CPA au sein des organismes extérieurs : C.P.I.E. et Syndicat Mixte des Côtes de la Trévaresse :

- Monsieur Robert VILLEVIEILLE

Appelé à procéder à la désignation d'un membre titulaire de la CCSPL, le Conseil communautaire a élu, suivant les résultats collationnés ci-après intégralement retranscrits.

Scrutin n°1

A fait acte de candidature :

- Monsieur Robert VILLEVIEILLE

Inscrits : 144	Blancs et nuls : 0
Votants : 121	Exprimés : 121

A obtenu au premier tour :

- Monsieur Robert VILLEVIEILLE : 121 voix

Monsieur Robert VILLEVIEILLE est proclamé élu en qualité de membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Le Président



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 08 JUIL. 2011